



Mairie Les Auxons
1 rue de l'Eglise St Pierre
25870 LES AUXONS
Tél. : 03.81.58.72.69
Mail : mairie@lesauxons.fr
Site internet : www.lesauxons.fr



Dossier de pré-inscription scolaire Année scolaire 2026-2027

Qui est concerné ?

-  Les enfants nés en 2023 qui entrent à l'école maternelle aux Auxons
-  Les élèves qui changent d'école suite à un déménagement

Semaine Scolaire :
lundi, mardi, jeudi, vendredi :
8h30 – 11h30
13h30 – 16h30

Comment inscrire mon enfant à l'école ?

L'inscription se réalise en 2 étapes :

 1^{ère} étape : Je remplis le formulaire de demande de pré-inscription (page 3) accompagné des justificatifs demandés.

Ensuite, je dépose le tout en Mairie ou j'envoie par mail à l'adresse suivante : mairie@lesauxons.fr

Dès réception de l'accusé de pré-inscription par mail, je procède à la phase 2

 2^{ème} étape : J'envoie les documents demandés en page 3 afin d'inscrire mon enfant à l'adresse suivante : ecole.auxon-dessus@ac-besancon.fr

Quels sont les cas de dérogations scolaires ?

Les dérogations scolaires peuvent être acceptées uniquement dans les cas suivants :

-  Enfants de personnel et enseignant travaillant à l'école
-  Enfants de toute personne assujettie à l'impôt foncier sur la Commune
-  Lorsque la Commune de résidence accepte de payer les frais de scolarité de l'enfant (somme selon la délibération en vigueur)





Mairie Les Auxons
Tél. : 03.81.58.72.69
Mail : mairie@lesauxons.fr



Informations complémentaires

Quelques infos...

-  L'école se situe au centre du village, au 55 rue Maupommier.
Pour des questions de sureté, l'école est ouverte uniquement durant les heures d'arrivée et de sortie des enfants. En dehors de ces heures, vous devez sonner au portail de l'école.
-  L'école est composée de 2 classes de maternelle et 6 classes de primaire pour une moyenne de 198 élèves.
Les listes des fournitures seront disponibles à partir de début juillet sur le blog de l'École.
Les compositions des classes seront affichées **le jour de la rentrée** sur le portail de l'École.

Existe-t-il une cantine scolaire ?

-  Oui, une cantine scolaire est à votre disposition avec le centre de loisirs de 11h30 à 13h30.
Les tarifs et fiches d'inscriptions sont disponibles sur le blog

Existe-t-il un centre périscolaire ?

-  Oui, un accueil périscolaire est assuré aux horaires suivants :
lundi, mardi, jeudi, et vendredi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30
et le mercredi de 8h à 18h00.
-  Un accueil de loisirs est aussi ouvert durant chaque période de vacances (sauf vacances de Noël). Les tarifs et fiches d'inscriptions sont également disponibles sur le blog.
Les inscriptions au périscolaire doivent être enregistrées à chaque rentrée (pas de renouvellement automatique)

ADAEJ 25

-  ADAEJ 25
Mme Tifany ROBIN Directrice
-  Tél. : 06.70.41.15.80
-  Mail : pelesauxons@fede25.admr.org

L'École

-  ECOLE DES AUXONS
Mme Caroline DAVID-TRACAZ, Directrice
-  Tél. : 03.81.58.90.76
-  Mail : ecole.auxon-dessus@ac-besancon.fr
-  Blog : prim-auxon-dessus.ac-besancon.fr



La Farandole

-  Association de parents d'élèves
M. Clément SOTTIAU, Président
-  Tél. : 06.25.13.25.33
-  Mail : farandoledesauxons@gmail.com





Mairie Les Auxons
Tél. : 03.81.58.72.69
Mail : mairie@lesauxons.fr



Formulaire de Pré-inscription scolaire

DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 (modifiée en 2004 et 2018) et au Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) : Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, nous vous informons que :

- Les données personnelles recueillies dans le cadre de ce formulaire font l'objet d'un traitement (Art.13 du RGPD) dont la finalité est le recensement des enfants soumis à l'obligation scolaire résidant dans la commune ;
 - Elles sont nécessaires pour respecter une obligation légale (Art 6.1.c du RGPD) caractérisée par l'article L131-6 du Code de l'éducation ;
 - Elles sont conservées le temps de la scolarité de l'élève dans notre école communale ;
 - Le Maire est responsable du traitement de ces données personnelles qui sont utilisées par : la mairie, l'école, et l'Education Nationale ;
 - En application des articles 15 et suivants du règlement susmentionné, vous pouvez bénéficier d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données. Pour faire valoir ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante mairie@lesauxons.fr ou contacter notre délégué à l'adresse rgpd@adat-doubs.fr
- Après nous avoir contacté, si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez déposer une réclamation auprès de la CNIL.

L'ENFANT

NOM		
Prénom(s)		
Sexe	☐ Féminin	☐ Masculin
Date de naissance		
Ville de naissance + département		
Nationalité	☐ Française	☐ Autre :
Adresse de l'enfant		
Code Postal + VILLE		
Scolarité	☐ 1 ^{ère} inscription scolaire	☐ Changement d'école
Adresse e-mail des parents OBLIGATOIRE pour l'envoi du certificat de pré-inscription		
Date entrée à l'école prévue		

LES RESPONSABLES LEGAUX

	Responsable légal 1	Responsable légal 2
NOM de naissance		
NOM d'usage (marital)		
Prénom		
Autorité parentale	☐ Conjointe ☐ Mère ☐ Père ☐ Autre :	
Situation familiale	☐ marié(e) ☐ pacsé(e) ☐ divorcé(e) ☐ séparé(e) ☐ veuf(ve) ☐ célibataire	☐ marié(e) ☐ pacsé(e) ☐ divorcé(e) ☐ séparé(e) ☐ veuf(ve) ☐ célibataire
Adresse (si différente de l'enfant)		
Téléphone		
Date et Signature		



Liste des pièces à fournir

PIÈCES À JOINDRE À LA MAIRIE POUR LA PRÉINSCRIPTION (1^{ère} étape)

- ☐ Formulaire de pré-inscription scolaire complétée, datée et signée (page 3)
- ☐ Photocopie du livret de famille (pages des parents + page de l'enfant) ou copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant (avec filiation)
- ☐ Un justificatif de résidence de moins de 3 mois
(sont pris en compte : bail de location ou quittance de loyer, facture d'électricité, de gaz, d'eau ou attestation d'assurance habitation ou avis d'impôts foncier ou habitation)
Attention en cas de domicile différent des responsables légaux, une ordonnance du juge ou attestation sur l'honneur précisant la résidence principale de l'enfant
- ☐ En cas de divorce ou séparation, jugement précisant l'autorité parentale et la garde de l'enfant
- ☐ En cas de dérogation scolaire, fournir le justificatif adéquat au motif de la dérogation acceptée préalablement par la Mairie
- ☐ Autre :

aucune photocopie ne sera faite par la Mairie



PIÈCES À JOINDRE À L'ÉCOLE POUR L'INSCRIPTION DÉFINITIVE (2^{ème} étape)

- ☐ Certificat de pré-inscription scolaire par la Mairie (reçu précédemment par e-mail)
- ☐ Photocopie des pages de vaccinations du carnet de santé mentionnant le nom de l'enfant
- ☐ Un certificat médical d'aptitude à la vie collective en milieu scolaire attestant des vaccinations obligatoires à jour.
- ☐ Photocopie du livret de famille (pages des parents + page de l'enfant) ou copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant (avec filiation)
- ☐ Un justificatif de résidence de moins de 3 mois
(sont pris en compte : bail de location ou quittance de loyer, facture d'électricité, de gaz, d'eau et de téléphone fixe ou attestation d'assurance habitation)
Attention en cas de domicile différent des responsables légaux, une ordonnance du juge ou attestation sur l'honneur précisant la résidence principale de l'enfant
- ☐ En cas de divorce ou séparation, jugement précisant l'autorité parentale et la garde de l'enfant
- ☐ En cas de changement d'école, certificat de radiation de la précédente école
- ☐ En cas de dérogation scolaire, fournir le justificatif adéquat au motif de la dérogation acceptée préalablement par la Mairie
- ☐ Autre :

aucune photocopie ne sera faite par l'École